



Sorl'Info

Bulletin municipal de Saint-Sorlin de Morestel
Août 2020

ÉCHO DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOÛT

Le conseil municipal a validé par délibération :

- Le règlement intérieur et le tarif de la garderie périscolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal Saint-Sorlin de Morestel et Vasselín.
- La participation aux charges de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de La-Tour-du-Pin, pour l'année 2019-2020, qui intervient sur les communes environnantes, proportionnellement au nombre d'élèves présents dans les écoles maternelles et élémentaires publiques à la hauteur de 0.96 € par enfant, soit 44.16 € pour Saint-Sorlin de Morestel sur la base de 46 élèves.

Devis validés :

- Jean-Luc Guinet TP, pour un montant de 16000 € (entretien de voirie : rebouchage de trous et entretien divers des chemins ruraux).
- Gaëtan Patricot , pour un montant de 7200 € (fauchage des bords de routes et élagage des haies)

Les comptes de la commune ont été présentés et le respect prévision/réalisation a été constaté.

Le site internet de la commune va pouvoir être remis à jour, les problèmes de code d'accès étant résolus.

Le délégué à l'entretien technique de la commune est chargé de relancer le fournisseur de téléphonie au sujet de l'entretien des poteaux téléphoniques et câbles défectueux.

Le compte-rendu détaillé du conseil municipal est affiché sous le préau de la place du 8 mai. Le prochain conseil municipal est fixé au 2 octobre.

- **Référents du bien vivre ensemble**

Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan : Maurice Cottaz
Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) : Gilbert Batier

Syndicat Intercommunal Réalisation et Gestion de Matériel pour Fêtes et Activités Locales (SIRGEMAFAL) : Maurice Cottaz, Jonathan Dupin, Gilles Patricot, Hervé Borel

Gestion des Milieux Aquatiques : Maurice Cottaz, François Batier

Entretien et surveillance des ruisseaux : Gérard Budin

Territoire d'Énergies de l'Isère (TE38) : Michelle Faure

- **Entretien des plantations riveraines de la voirie**

Nous avons été alertés par le Sictom qui, gêné lors de son passage de ramassage d'ordures ménagères hebdomadaire, envisage d'interrompre ce service dans certaines rues du village, pour raison de négligence d'entretien de haies et plantations privées riveraines à la voie publique.

Pour rappel, les plantations volontaires dans les propriétés privées ne doivent pas troubler la sûreté ou la commodité du passage sur la voie publique. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite de voirie et ne pas dépasser 2 mètres de hauteur. Il faut également veiller à ce que les plantations ne touchent pas les fils électriques ou téléphoniques. Ceci est de la responsabilité des riverains et non de la commune.

La municipalité remercie les riverains concernés de procéder à l'élagage de leurs plantations en bonne et due forme dans les plus brefs délais, afin de permettre la continuité des services publics auxquels nous aspirons tous.

- **Des vols de poubelles ont été signalés dans les communes avoisinantes**



Nous vous invitons à rentrer vos poubelles rapidement après le passage des bennes, et éventuellement à marquer vos poubelles.

- **Le Café des aidants**

Ceux qui accompagnent un proche malade, en situation de handicap ou dépendant du fait de l'âge sont invités à un temps convivial d'échange, animé par des professionnels. Un rendez-vous par mois de 14h30 à 16h00 autour d'un thème. Accès libre.

Programme consultable en ligne sur <https://www.aidants.fr/actions/cafe-aidants-de-vezeronce-curtin>

Contact : emmanuelle.pierrefeu@isere.fr 04 74 18 65 73



- **Fête de la Nature**

La municipalité, en partenariat avec St Sorlin en Fêtes et d'autres associations du village prépare une animation de grande ampleur à l'occasion de la Fête de la Nature qui se déroulera du 7 au 11 octobre 2020 en plein air. Un tract d'information sera divulgué dans quelques temps.

- **Déclaration annuelle de ruches**

La déclaration de ruches est une obligation pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue. Elle participe à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, à la connaissance de l'évolution du cheptel apicole et à la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française. Elle doit être réalisée chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, quelles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.



Une procédure

simplifiée de déclaration en ligne à été mise en place

<https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>

VIE DU VILLAGE

Carnet de mariage :

Toutes nos félicitations à Félix Perez et Claire Messembourg qui se sont mariés le 22 août 2020.



- **Location de la salle municipale**

Jusqu'à nouvel ordre et pour raison de sécurité la salle de réception ne peut plus être louée pour les fêtes privées.

- **Diagnostic par hélicoptère des réseaux électriques de notre commune**

ENEDIS prévoit une inspection par hélicoptère permettant de poser un diagnostic précis des équipements du réseau électrique et de leur environnement. Cela permettra de programmer les interventions permettant d'anticiper des opérations de maintenance.

Les survols auront lieu entre le 7 septembre et le 31 octobre et seront réalisés à très basse altitude. La société Jet Systems qui effectuera les survols dispose bien entendu de toutes les autorisations nécessaires pour que les missions se déroulent dans les meilleures conditions de sécurité.

- **Les potagers de Saturnin**

La commune met à disposition une parcelle située en face de l'école pour la création de jardins. Un cabanon collectif ainsi qu'une cuve de récupération d'eau ont été implantés. L'eau nécessaire à l'arrosage des jardins provient principalement de la citerne de stockage emplie par les écoulements de pluie des toits de l'école : l'eau est donc gratuite mais néanmoins à consommer avec modération. La cuve du cabanon vient en renfort de cette citerne.



A ce jour, seules 2 parcelles sur six sont cultivées. Nous renouvelons notre appel à candidature pour prendre part à cette aventure.

Le Dauphiné Libéré du samedi 22 août a publié un article sur ces jardins.

Contigus à ces jardins, des composteurs en accès libre ont été installés par le Sictom de Morestel : Nous vous invitons aussi à les utiliser et ainsi à diminuer le volume de déchets végétaux de vos poubelles, tout en les valorisant.

Rejoignez les « Potagers de Saturnin » !

- Relai de l'appel des Petites Bouches - Cantine de l'école

Chers Saint-Sorlinois,

L'association Les Petites Bouches renouvelle son appel à bénévoles. A ce jour, 2 personnes se sont manifestées afin de devenir bénévoles au service de nos enfants. Nous les en remercions ! Mais ce n'est pas suffisant. Il n'est pas nécessaire d'être parent d'élèves pour faire partie du bureau.

Encore une bonne volonté (au moins) est nécessaire afin de renouveler le bureau. Nous comptons sur vous ! Il vous reste quelques jours pour nous contacter par mail : assopetitesbouches@gmail.com, en précisant quel poste vous intéresse (président, secrétaire, trésorier). Les membres actuels vous guideront dans la prise en main du site et vos missions.

Cette association nous permet de bénéficier de tarifs très avantageux pour les repas. Sans elle, sans bénévoles, les mairies devront prendre le relais et la gestion sera plus coûteuse : il faudra presque doubler le tarif.

*Pour l'association,
La présidente
Audrey TAHMISSIAN*



VIE DES COMMISSIONS

Commission affaires sociales

Dès le mois de septembre, nous commencerons à nous rapprocher des personnes âgées de plus de 70 ans pour leur expliquer l'intérêt et le fonctionnement de la téléalarme, service d'assistance et de secours 24h/24.

Commission voirie

Notre commune d'un peu plus de 500 hectares est traversée par de nombreuses voies de communications : routes départementales, communales, chemins, sentiers pour une longueur totale d'environ 39 kilomètres ! Qui l'eût cru ? Si l'entretien des routes départementales incombe au département, l'entretien de toutes les autres voies sont à la charge de la commune... et il n'y a actuellement aucune subvention offerte par les collectivités territoriales pour ces travaux. 39 kilomètres, cela signifie aussi 78 kilomètres de bas côtés à entretenir ... Pour le budget de notre commune, l'entretien de ces équipements est une charge très lourde. Nous comprenons l'attente de la population quant à la viabilité correcte de ces voies mais le respect du budget conduit la municipalité à faire des choix et des arbitrages dans l'échéancier des travaux nécessaires.

La « commission voirie » s'est réunie fin juillet et a validé les devis demandés à des prestataires locaux pour l'entretien des voies communales et des bas-côtés. Ce mois-ci, vous avez pu constater la remise en état par rebouchages des trous formés ou en voie de formation des chemins communaux goudronnés. Nous avons signé un contrat avec une entreprise locale de TP pour un suivi sur l'année de l'état des voies et interventions à la demande. Ce contrat prend aussi en compte la remise en état des chemins non goudronnés les plus fréquentés afin qu'ils restent carrossables : ces interventions auront lieu d'ici l'automne.

D'autres travaux nécessaires ont aussi été réalisés au cours du mois d'août, par une société prestataire externe utilisant un nouveau procédé de « projection d'enrobé ». Cette nouvelle technologie a été appliquée avec 2 types d'intervention : rebouchage et mise en sécurité des chemins de Grand Vent et de la Croix ; réfection des chemins de la Côte, Petit et Grand Brassard. Si le résultat de cette prestation nous paraît correct et durable, il est planifié d'autres interventions par ce prestataire pour les 2 prochaines années, sur d'autres voies. Il est à noter que les contacts et devis de ce prestataire avaient été demandés par l'ancienne équipe municipale.

Le chemin du Marais surtout et celui de Chamary demandent une réfection complète mais ne pourront être budgétés cette année et seront certainement traités par tranches annuelles, le coût de réfection n'étant pas supportable pour un seul exercice budgétaire.

Pour ce qui est des sentiers et chemins d'exploitation, outre leur entretien souvent bénévole, il est rappelé aux propriétaires riverains qu'il leur incombe d'entretenir les côtés et d'éviter ou nettoyer toute chute d'arbres.

Le fauchage et le broyage des accotements est confié à une entreprise locale qui aura certainement terminé son action lorsque vous lirez ces lignes. Pour notre commune, cette prestation représente environ 70 heures de travail avec un tracteur équipé.

Une plante attire plus particulièrement notre attention et subit un traitement particulier : l'ambroisie. En effet, cette plante allergène doit être fauchée juste avant sa floraison c'est à dire vers le 10 août. La couper plus tôt ne sert à rien car elle repousse très vite et se développe alors horizontalement ce qui rendrait une seconde fauche très difficile. Le mieux serait de pouvoir l'arracher : ce que la municipalité fait le long des voies les plus passantes mais son implantation devenant exponentielle, cela n'est plus très réaliste. Nous vous invitons néanmoins à surveiller vos parcelles privées et à détruire cette plante dès que vous l'aurez identifiée. Notre prestataire procède donc à la fauche des endroits infectés à la date souhaitée, en fonction du développement de la plante. Cette prestation est indépendante de la fauche d'entretien des bas côtés.



Commission communication-culture

Nous prévoyons la remise en état de la boîte à livres devant la mairie (nettoyage, embellissement, tri et renouvellement des livres....) et nous envisageons l'implantation d'autres boîtes à livres, en particulier sur La Frette. L'avenir de la bibliothèque sera à déterminer en parallèle avec les projets autour de l'ancienne école.

Quelques règles de convivialité pour le bon fonctionnement d'une boîte à livres :

Chacun est entièrement libre de consulter les livres ou d'en emprunter sans aucune contrainte. Cependant pour le bon fonctionnement du lieu, il est souhaitable de rapporter le document emprunté ou bien d'en déposer un autre en bon état.

Ainsi il peut y avoir toujours du choix à disposition !

LA PLACE DES ASSOCIATIONS

Club Diamant

A cause du contexte incertain dû au Covid 19 et du protocole strict, nous nous voyons dans l'obligation d'annuler notre prochaine activité du **mercredi 16 septembre 2020**. Dans l'espoir d'avoir de bonnes nouvelles au plus vite et le plaisir de se revoir !

AICA de Vasselin-Saint Sorlin

En septembre, c'est la rentrée des classes, les vendanges et les premières pluies d'automne. C'est aussi l'ouverture de la chasse. L'AICA de Vasselin-Saint Sorlin fera peut-être entendre ses premiers tirs. Soyez rassurés, il n'y a pas de mauvais chasseurs ! Vous pouvez tranquillement continuer à vous promener sur le territoire de la commune.

En septembre, à partir du 13, la chasse est ouverte seulement le dimanche. De début octobre à fin décembre, elle sera ouverte les samedi et dimanche avec chiens, ainsi que le lundi mercredi et jeudi, sans chiens et uniquement pour le gibier de passage. Toute la saison, la chasse ouvre à 8h00 le matin et est fermée de 12h00 à 14h00.

INFORMATIONS PRATIQUES DE LA MAIRIE

Place du 8 Mai 38510 St-Sorlin de M.
04 74 80 12 31
mairie-saint-sorlin-morestel@wanadoo.fr
www.saint-sorlin-de-morestel.fr

Horaires accueil
Mardi : 15h/19h
Mercredi : 8h30/11h30
Vendredi : 8h30/12h